



Vider une maison sans consulter les héritiers

Par **Nathalie21**, le **10/02/2013** à **12:57**

Bonjour,

Après le décès du mari de ma mère, la sœur de celui-ci a gardé les clefs de la maison durant une période de 2 à 3 mois avant de les donner au notaire. Lorsque je me suis rendu dans la maison afin de récupérer quelques souvenirs de ma mère tout ce qui était d'une valeur marchande avait disparu (Télé, lave linge, lecteur dvd, bijoux appartenant à ma mère etc...).

Nous sommes 3 co-héritiers et ne vivant pas dans la région la sœur du défunt ne pensait sûrement pas que l'un de nous se déplacerait pour s'en apercevoir.

Le notaire a fait un inventaire lorsqu'il a eu possession des clefs et donc aucune valeur dans la maison.

Quel pouvons nous faire ?

Quel sont nos droits ?

Il y a-t-il une jurisprudence dans ce genre de situation ?

Merci de vos réponses